

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 8 janvier 1848](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 8 janvier 1848

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Deslauriers](#) est cité(e) dans cette lettre

[Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (158)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 8 janvier 1848, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26584>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 janvier 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin informe Godon qu'il a écrit à Deslauriers pour savoir si le rapport d'expertise serait bientôt envoyé et qu'il n'a pas reçu de réponse ; il se plaint de la lenteur des experts et demande à Godon comment faire avancer l'affaire.

Notes Le correspondant est mentionné par Godin comme "Monsieur et ami"

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Deslauriers \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godon, Jules-Charles (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Fouriérisme

Biographie Magistrat et fouriériste français né en 1814 à Laon (Aisne) et décédé en 1891. Il est inscrit à l'ordre des avocats de Laon en 1838 avant d'être nommé en 1848 substitut du procureur de la République à Laon. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en février 1878 alors qu'il est conseiller à la Cour d'appel de Caen (Calvados).

---

Nom Deslauriers

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Ingénieur

Biographie Ingénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1844 158

noyon  
janvier 9

Monsieur Perrière  
ci inclus je vous retourne votre Billet  
de fr 53.53 antimes que je comptai par  
mon mandat a me de fr 56.00 centimes pour  
soldr vous prient de remarquer que vous avez  
fait erreur sur le compte

Laon  
4 janvier

agréz M. mes salutations  
Monsieur et M. me (Godeau)  
je vous ai écrit dernièrement j'ai écrit  
en suite a M. Desbarres pour le prier de  
me faire connaître si leur rapport serait  
bientot envoyé je n'ai pas reçu de réponse  
les lettres que ces messieurs mettent dans  
cette cassette sont-elles compréhensibles? que faire  
pour faire avancer cette affaire?  
Veuillez je vous prie m'écrire un mot par  
le plus prochain courrier

reste bien de vous

Lafre  
"

Monsieur Durviez  
je ne puis accepter le règlement que  
me porte votre lettre en le cochant est pourquoi  
je vous le retourne sous ce pli  
lorsque la M. que je vous espère est en  
bon état a la réception que vous en faites cela  
me suffit je ne puis supporter les conséquences  
de la maladresse de personnes que vous employez  
je consens cependant a vous <sup>reprendre</sup> ~~reprendre~~ la  
ce que vous avez demandé mais les frais  
de p<sup>ost</sup> et report sur sont pas moins a votre  
charge vous m'écrivez pas un désagrément si  
vous avez le soin de ~~me~~ <sup>me</sup> débiter qu'un  
écrit a la fois

agréz M. mes salutations